

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SECTEUR ATLANTIQUE DU
28 Juillet 2023**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité du secteur Atlantique du 28 Juillet 2023, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région OUEST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 28 juillet 2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

TROCHON	Nicolas (Directeur d'agence Sainte Etienne de Montluc)	
MENAGE	Eric	
FOMBERTASSE	Cindy	

Absents

Excusés

Marchais	Michel (directeur agence Guipel)	En congés
Kaloko	Sekou Oumar	En congés

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

1/ Les représentants SNEPS-CFTC vous demandent la liste des sites mise à jour, avec adresse et horaires de présence de la prestation.

Concernant les sites appartenant aux agences de la zone Atlantique.

(ces précisions doivent nous être portées via les réclamations RDP comme l'a rappelé dernièrement Monsieur LAISNEY en réunion CSE).

Réponse de la Direction

Cette liste sera présentée au RDP lors de la réunion du 28 juillet 2023 et sera transmise lors de l'envoi du compte rendu définitif.

2/ Sur le site de Castel frères, vous deviez rencontrer le client courant Juin afin de mettre à jour les consignes et le PDP et discuter également de la mise à disposition de casiers pour les agents, ainsi que les soucis liés à la connexion PTI et internet pour e.manager.

Le SNEPS-CFTC vous demande ce qu'il en est de cet entretien et les réponses du client sur tous nos points remontés dans cette réclamation.

Réponse de la Direction

Une réunion avec le client a bien eu lieu, les consignes ont été revues, nous attendons que le client nous transmette la version définitive avant d'en informer les agents. Le PTI a par ailleurs été remplacé et est en parfait état de marche. Concernant les casiers, le client ne souhaite pas les prendre en charge. Nous sommes actuellement en pourparlers avec la Direction afin de savoir si nous allons les prendre à notre charge.

3/ Comme la demande le CNAPS, les formations MAC ASP doivent se faire dans le délai allant de -6 mois à -3 mois avant la date d'expiration de la carte Pro.

La direction envoyant d'ailleurs des mises en demeure pour effectuer les démarches auprès du CNAPS afin de pouvoir établir une nouvelle carte Pro, 3 mois 1/2 avant la fin de validité.

Ce qui pour le SNEPS-CFTC est une très bonne chose qui va dans le bon sens des choses.

Cependant, pouvez-vous nous garantir que tous les agents seront bien envoyés en formation MAC ASP au minimum 3 mois avant expiration ?

Vu la préconisation du CNAPS et les mises en demeure du service RH.

Le SNEPS-CFTC serait très étonné d'une réponse inverse.

Réponse de la Direction

La direction met tout en œuvre afin que les MAC ASP soient réalisés au moins 3 mois avant la date d'expiration. Lorsque notre organisation nous le permettra nous ferons en sorte que les formations soient réalisées 6 mois avant la date d'expiration.

4/ Suite aux documents fournis en CSE, il est constaté 8 postes à pourvoir en CDI temps plein dans plusieurs domaines de la sécurité, sur la zone Atlantique. Parmi plusieurs dizaines dans l'entreprise

Nos accords d'entreprise ont prévu une démarche pour que ces postes soient mis à la connaissance des agents que ce soit sur la région RDP ou même à échelle nationale. Cependant aucune information n'est donnée, aucune note envoyée.

Le SNEPS-CFTC regrette que ces informations ne soient pas davantage mises en avant. Certains agents peuvent être intéressés par une mutation géographique, un changement de poste ou un changement de fonction dans la sécurité.

Le SNEPS-CFTC vous demande de bien vouloir voir la faisabilité opérationnelle pour que cette communication interne puisse se faire.

Réponse de la Direction

Le service exploitation et le service RH vont tenter de s'organiser les mois à venir afin que tous les postes disponibles au sein de CPS soient communiqués de manière mensuelle et sur le même format que celui effectué pour l'agent multisite (communication a été adressée à l'ensemble des collaborateurs via PRIMOBX). Néanmoins, nous souhaitons porter à votre connaissance qu'il est matériellement impossible pour le service RH de communiquer sur chaque poste individuellement via PRIMOBX.

5/ Mr Kaloko Sekou Oumar agent SSIAP exerçant au CCAS de Nantes a fait sa demande de remboursement de titre de transport depuis janvier en fournissant les justificatifs. Il lui a été retourné sous prétexte d' aller sur le site. Il a essayé avec Mr Calpas sans succès, avec la secrétaire Mme Jallais sans succès aussi, il est allé en rendez-vous avec Mr Trochon début juin et il a remis en main propre à Mr TROCHON ses justificatifs

À ce jour, Mr Kaloko n'a perçu que le remboursement de frais de transport de juin et n'a rien perçu de janvier jusqu'à Mai. Mr Kaloko a fait des relances auprès de Mr Trochon jusqu'à présent aucune nouvelle.

Le SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi le retard de remboursement de frais de transport de Mr kaloko et que Mr Kaloko soit rétabli dans ses droits sans délai afin que la loi stipulant que la moitié des frais de titre de transport soit remboursée par l'employeur.

Réponse de la Direction

Une réclamation paie a été effectuée suite à la réclamation de Monsieur KALOKO. Une régularisation sera effectuée sur la prochaine paie comme cela a été mentionné à Monsieur KALOKO lors de son échange avec le Directeur de l'agence de Nantes.

6/ Mr Mondestin a été muté sur un autre site. Mr Djene prenant le relais sur le CCAS de Nantes.

Mr Thierry n'étant pas titulaire du site, il ne dispose donc pas du trousseau de clé.



Quand il est venu au CCAS de Nantes pour effectuer l'ouverture du site, Mr Djene était obligé d'attendre l'arrivée des responsables, pendant ce temps l'un des personnels est rentré par le garage et a déclenché l'alarme.

Le SNEPS-CFTC souhaite savoir pourquoi planifier un agent au CCAS de Nantes sans lui procurer le trousseau de clés sachant que tout est fermé à clé ?

Réponse de la Direction

Il y a eu une incompréhension entre l'agence et l'agent multisite qui devait lui remettre les clés du site. Le multisite a noté une remise de clé pour le mardi au lieu du lundi. Il est donc prévu que Monsieur Thierry ait accès au trousseau de clés.

Fin de séance à 15h00

TROCHON Nicolas
DIRECTEUR D'AGENCE

Challancin Prévention et Sécurité
S.A.S. Capital 100 000 €
Président : Thierry LEROY
21 rue de la République - 44100 Nantes - France
Tél : 02 41 66 66 41 - Fax : 02 41 66 66 43
N° SIRET : 341 152 395 00032
RCS Bobigny - N° 341 152 395 00032
AUT : 093-2114-04-24-20150339913

DOCUMENT INTERNE